



DRTO(2020)6

Strasbourg, 26 octobre 2020

**10^e REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

Strasbourg, 26-27 novembre 2020

Combattre le discours de haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage

NOTE CONCEPTUELLE

INTRODUCTION

Selon la Recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine² de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le discours de haine est fondé sur l'hypothèse injustifiée qu'une personne ou un groupe de personnes sont supérieurs à d'autres ; il incite à des actes de violence ou de discrimination, ce qui nuit au respect des groupes minoritaires et à la cohésion sociale. Dans cette recommandation, l'ECRI appelle à encourager une réaction rapide des personnalités publiques face au discours de haine, à promouvoir l'autorégulation des médias, à sensibiliser aux conséquences dangereuses du discours de haine, à supprimer tout soutien, financier ou autre, aux partis politiques qui utilisent activement le discours de haine et à ériger en infraction pénale ses manifestations les plus extrêmes, tout en respectant la liberté d'expression. Les mesures contre le discours de haine doivent être bien fondées, proportionnées, non discriminatoires, et ne doivent pas être détournées pour restreindre la liberté d'expression ou de réunion ni pour réprimer toute critique des politiques officielles, l'opposition politique ou des croyances religieuses.

Conscient du lien dangereux entre le discours de haine, la radicalisation et la violence, le Conseil de l'Europe a toujours souligné l'importance de prévenir les propos haineux et de protéger les droits des victimes en conjuguant efficacité des poursuites engagées contre les auteurs et mise en œuvre d'un large éventail de mesures.

Une interdiction pénale s'impose quand le discours de haine incite publiquement à la violence envers des personnes ou des groupes de personnes. En même temps, les sanctions pénales doivent être une mesure de dernier recours. Il y a lieu de ménager un juste équilibre entre la lutte contre le discours de haine, d'une part, et la préservation de la liberté d'expression, d'autre part. Les restrictions visant le discours de haine ne doivent pas être détournées pour réduire les minorités au silence et réprimer toute critique des politiques officielles, l'opposition politique ou des croyances religieuses.

L'ECRI a souvent constaté qu'une approche efficace pour lutter contre le discours de haine, en particulier la cyberhaine, était l'autorégulation des institutions publiques et privées, des médias et du secteur de l'internet. En pratique, cela implique de prendre des mesures telles que l'adoption de codes de conduite prévoyant des sanctions applicables en cas de non-respect. L'éducation et les contre-discours sont tout aussi importants pour combattre les idées fausses et la désinformation qui sous-tendent le discours de haine. L'ECRI considère par conséquent qu'une action efficace contre l'usage du discours de haine requiert une démarche de sensibilisation du grand public à l'importance du respect du pluralisme et aux dangers que présente le discours de haine.

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

² Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine, disponible sur <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/recommendation-no.15>.

La sous-déclaration des discours de haine et des violences motivées par la haine est une autre caractéristique de ces deux phénomènes. Les victimes, y compris les Roms et les Gens du voyage, signalent rarement les faits aux autorités parce qu'elles ont peur des représailles ou craignent de ne pas être prises au sérieux, ou parce qu'elles n'ont pas confiance en la justice. Cela contribue au manque de données et, partant, il est difficile de déterminer l'ampleur du problème et de prendre des mesures efficaces pour y remédier. L'ECRI recommande aux États d'apporter un soutien concret aux personnes visées par le discours de haine et la violence : elles doivent être informées de leur droit de demander réparation dans le cadre de procédures administratives, civiles ou pénales, être encouragées à signaler les faits aux autorités, et bénéficier d'une assistance juridique et psychologique.

Les résultats de différentes activités de suivi du Conseil de l'Europe, en particulier celles de la Commissaire aux droits de l'homme³ et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)⁴, de même que des éléments émanant d'autres sources, comme le rapport sur les droits des Roms à l'heure du Covid-19 publié en 2020 par le Centre européen des droits des Roms⁵, montrent que la hausse continue du nombre de cas de Covid-19 partout dans le monde va de pair avec l'augmentation des discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage et de différentes formes de violence à leur égard (négligence et refus des services de base, traitement sévère, expulsions, pogroms et agressions contre ces communautés). Outre le renforcement de l'antitsiganisme et des attitudes négatives à l'égard des nomades, on constate une recrudescence mondiale des incidents violents, y compris des brutalités policières. Face à la pandémie de Covid-19, des responsables politiques, des agents de l'État ou des collectivités territoriales et d'autres membres de la société ont aussi recours à la rhétorique de la haine pour faire porter le blâme des difficultés de leur pays sur les communautés de Roms et de Gens du voyage.

Le [Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2020-2025\)](#) vise à promouvoir et à protéger les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage, à lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination, et à favoriser leur intégration dans la société. La stratégie s'articule autour de trois grands axes qui, tous, traitent aussi de la lutte contre le discours de haine. Ces axes sont les suivants :

- lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser l'égalité réelle et effective ;
- soutenir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens ; et
- soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives et de qualité.

Les stéréotypes, la stigmatisation, la discrimination, le discours de haine et les infractions motivées par la haine causent un grand préjudice à la société tout entière. Ces manifestations perpétuent la marginalisation, la pauvreté et la souffrance des communautés de Roms et de Gens du voyage, et entravent sérieusement toutes les initiatives lancées par les pouvoirs publics pour tenter d'améliorer leur situation. Les mots et les images utilisés en politique, aux informations et sur les réseaux sociaux ont des conséquences. Les médias jouent un rôle décisif en influençant l'opinion publique et la façon de percevoir les Roms et Gens du voyage et leur intégration socio-économique. Les médias devraient fournir des analyses et des reportages exacts, bien documentés et objectifs. Cependant, les médias traditionnels et les nouveaux médias véhiculent souvent, délibérément ou non, des représentations négatives des Roms et des Gens du voyage, ce qui a une incidence négative sur la perception de ces communautés par la population. Dans ce contexte, de nouvelles réponses juridiques sont nécessaires : tous les États membres du Conseil de l'Europe devraient adopter de nouvelles normes et mettre en œuvre des mesures créatives pour combattre le discours de haine dans l'espace public et dans les médias (traditionnels et nouveaux). Ces initiatives devraient être combinées avec d'autres mesures, telles qu'une formation des autorités publiques, des professionnels du droit et des services répressifs fondée sur la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et les normes du Conseil de l'Europe, le renforcement des capacités de la société civile, ou encore des actions éducatives et de sensibilisation.

Afin d'appuyer les activités menées par les États membres sur ces questions, le Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) du Conseil de l'Europe prépare actuellement un nouveau projet de

³ Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Activités thématiques, Roms et Gens du voyage, <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/thematic-work/roma-and-travellers>.

⁴ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), rapports par pays, disponibles à l'adresse <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/country-monitoring>.

⁵ Centre européen des droits des Roms, *Roma Rights in the Time of Covid*, 2020, disponible à l'adresse <http://www.errc.org/reports--submissions/roma-rights-in-the-time-of-covid>

recommandation du Comité des Ministres sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine. Une concertation active avec la société civile, comme les consultations menées dans le cadre de cette 10^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, constitue un volet important du processus d'élaboration du projet.

OBJECTIFS DE LA 10^e RÉUNION DU DIALOGUE

La 10^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage sera consacrée à un débat sur le discours de haine qui permettra de comprendre ses effets sur les communautés de Roms et de Gens du voyage et leur intégration sociale. Le but est de :

- rassembler différentes organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et des organisations internationales traitant de problématiques relatives au discours de haine et aux infractions motivées par la haine, qui constituent un volet à part entière de leurs travaux sur l'État de droit, la démocratie et les libertés et droits fondamentaux, et exprimer leurs observations et préoccupations communes concernant le discours de haine ;
- passer en revue les définitions existantes et analyser la fréquence et la portée du discours de haine contre les Roms et les Gens du voyage, en s'intéressant plus particulièrement à ses caractéristiques dans différents États membres ;
- fournir un aperçu des instruments juridiques et normatifs internationaux pertinents et de la jurisprudence en matière de discours de haine au niveau européen ;
- souligner les dispositions importantes au regard du traitement médiatique des Roms et des Gens du voyage, en mettant l'accent sur les autorités qui ont un rôle et des responsabilités spécifiques en ce qui concerne la régulation du discours de haine et la création de contre-discours dans l'espace public et dans les médias, nouveaux et traditionnels ;
- identifier d'éventuelles lacunes dans les lois, politiques et pratiques nationales en ce qui concerne les services d'aide et d'accompagnement s'adressant aux Roms et Gens du voyage victimes de propos haineux ;
- lutter contre le discours de haine et les infractions motivées par la haine en partageant des exemples de bonnes pratiques institutionnelles et d'initiatives exemplaires de la société civile de différents pays.

RÉSULTATS ATTENDUS DU DIALOGUE

La participation de membres des communautés de Roms et de Gens du voyage à tous les niveaux de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques est une composante essentielle de l'action du Conseil de l'Europe concernant les Roms et les Gens du voyage.

Tout en reconnaissant que la responsabilité de l'intégration des Roms et des Gens du voyage incombe avant tout aux États membres, le Conseil de l'Europe estime que d'autres acteurs (les autorités locales et régionales, la société civile et les organisations internationales) ont un rôle important à jouer en termes de politiques et de pratiques.

La société civile dispose des réseaux nécessaires et de connaissances très précieuses sur la situation des Roms et des Gens du voyage sur le terrain et peut aider les États membres et le Conseil de l'Europe à tenir leurs engagements en matière de lutte contre le discours de haine. Le rôle de la société civile des Roms et des Gens du voyage est d'apporter un soutien et de servir de passerelle entre les communautés de Roms et de Gens du voyage et les instances de prise de décision et d'élaboration des politiques. En tant que bénéficiaires des programmes du Conseil de l'Europe, responsables de la mise en œuvre des projets et acteurs complémentaires, les organisations de la société civile peuvent faciliter les actions du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un dialogue constructif.

La 10^e réunion du Dialogue permettra, d'une part, de mieux sensibiliser à la situation des Roms et des Gens du voyage en accentuant la prise de conscience du discours de haine à leur égard et, d'autre part, de mieux faire connaître les mesures législatives et autres qui se sont révélées efficaces pour combattre ce phénomène. Elle renforcera la compréhension du rôle et des outils que détient la société civile des Roms et des Gens du voyage pour promouvoir activement et contribuer à la lutte contre le discours de haine et les infractions motivées par la haine dans les États membres.

Cette réunion sera aussi l'occasion pour les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et les autres parties prenantes d'élargir leurs connaissances, de procéder à des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, et de planifier les futures activités de coopération en matière de lutte contre le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage.

PARTICIPATION

Participants : 60 à 70 personnes

Vingt-cinq représentants d'organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage, dont des organisations de jeunes et de femmes qui ont coopéré avec le Conseil de l'Europe et contribué de préférence à la conception et à la mise en place de mesures contre le discours de haine.

Représentants d'États membres, comme les médiateurs chargés des questions d'égalité, qui ont activement contribué à la mise en place de systèmes de surveillance du discours de haine, participé aux initiatives d'autorégulation des médias en matière de discours de haine, et favorisé le développement de services d'accompagnement pour les Roms et les Gens du voyage victimes de discours de haine.

Membres d'autres services du Conseil de l'Europe : membres du groupe de travail inter-secrétariats pour la mise en œuvre du nouveau Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et membres d'autres services qui intègrent les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans leurs domaines d'activité respectifs, comme la Cour européenne des droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la Commissaire aux droits de l'homme, la Charte sociale européenne, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, la Conférence des OING, la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), le Service de la jeunesse, la Division pour l'Égalité entre les femmes et les hommes, la Division des droits des enfants, etc.

Date limite de dépôt des demandes : 8^e novembre 2020, minuit (heure d'Europe centrale)

Critères de sélection des participants au Dialogue :

- expérience et expertise en ce qui concerne les différentes priorités du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) ;
- représentation géographique des participants aux niveaux national et régional et dans les États membres du Conseil de l'Europe ;
- équilibre hommes-femmes et équilibre entre les âges ;
- contributions actuelles ou récentes, ou mise en œuvre de projets dans les domaines de la lutte contre le discours de haine ;
- contributions à l'élaboration de normes contre le discours de haine et au suivi de leur application ;
- aptitude à travailler, à l'oral comme à l'écrit, dans au moins une des langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais ou français) ou en romani ;
- motivation personnelle.

Seuls les candidats retenus seront contactés.

Les notifications seront envoyées dans le courant de la semaine du 16 au 20 novembre 2020.

DATE ET LIEU DE LA 10^e RÉUNION DU DIALOGUE

La réunion se déroulera en ligne les 26 et 27 novembre 2020.